

Le risque routier - les actions à mettre en place

Cette formation vise à donner des outils pratiques et théoriques pour faciliter la mise en place d'actions de prévention des accidents de travail et/ou des maladies professionnelles liés aux risques routiers.

DEMANDE DE DEVIS

Durée de la formation : 7h

Public concerné



- Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels, présidents de CSE, représentants patronaux

Objectifs

- Évaluer le risque routier encouru par les salariés
- Définir les conditions de lancement d'une démarche de prévention du risque routier
- Identifier les principaux éléments d'un plan de prévention du risque routier en entreprise

Programme

- Le cadre réglementaire
- L'évaluation du risque routier lié aux activités de l'entreprise (lien avec le document unique) : statistiques d'accidents, analyse des situations de travail, les définitions : accidents de travail, accidents de trajet, maladies professionnelles
- La démarche et le plan de prévention du risque routier en entreprise de prévention : Présentation et étapes, conditions de mise en oeuvre et de réussite de la démarche, repérage des domaines d'action (organisation du travail, comportements des salariés conducteurs, véhicules, parking et circulation sur le site, communication)
- L'identification des acteurs et ressources disponibles
- Le cas particulier des déplacements domicile/travail : gestion du "risque trajet"
- L'élaboration du plan de mobilité

Méthodes pédagogiques

- Utilisation des pratiques et expériences des participants : échanges, témoignages.
- Apports théoriques
- Mises en situation
- **Évaluation** : évaluations ponctuelles, mises en situation, études de cas
- **Certificat de validation**